

Éditorial

Nous ne pouvons nous empêcher de craindre que la diminution du budget de la culture frappe en tout premier lieu les associations qui ont inscrit dans leur quotidien l'exigence de conduire les œuvres dans les coins de nos villes et de nos campagnes où elles sont le plus souvent exclues. Nous ne pouvons nous empêcher de craindre également que la diminution budgétaire frappe parmi ces organismes ceux dont le travail est conduit pour des œuvres elles-mêmes reconnues comme marginales dans le domaine où elles agissent.

Souhaitons que cette affirmation par le gouvernement de l'inessentialité de l'activité culturelle dans la vie de chacun ne conduise pas finalement les uns à ne plus faire de films et les autres à ne plus les voir et les défendre.

C'est parce que nous sommes animés de la conviction que la construction de la société civile ne peut faire l'économie du souci de la culture et de l'éducation qui doit nous donner d'y accéder que nous poursuivons notre travail dans le domaine de l'éducation à l'image et avons souhaité vous en faire part dans cette nouvelle édition d'**agence.court**. Cette dimension du rôle de l'Agence du court métrage, résolument tournée vers le souci de transmettre le patrimoine qu'elle s'est vue confier, ne va pas sans soulever plusieurs difficultés devant lesquelles nous nous sentons un peu désarmés. Nous voulions vous en dire quelque chose, et affirmer qu'il faut réfléchir dès à présent aux solutions qui sont encore à trouver pour que le mécanisme qui peut conduire le court métrage dans les écoles s'établisse de manière cohérente. ■

Projections à venir

Chaque rentrée est, pour l'Agence du court métrage comme pour **BREF**, le commencement d'une nouvelle saison de projections. Rappelons que les projections organisées par l'Agence ont lieu au Forum des images, tandis que celles proposées par **BREF** se passent au mk2 Quai-de-Seine. Nous pouvons déjà vous indiquer les dates retenues cette année pour nos soirées. Les soirées prévues au Forum, au nombre de 4, auront lieu les mercredis 27 novembre, 19 février, 9 avril et le mardi 17 juin. Nous vous rappelons que l'accès aux soirées du Forum des images se fait sur invitations, lesquelles sont en premier lieu réservées aux abonnés à **BREF**. Les soirées **BREF** quant à elles - la revue a connu sa rentrée il y a quelques jours autour du thème de la chanson -, auront lieu les mardis 12 novembre, 10 décembre, 14 janvier, 11 février, 11 mars, 8 avril, 13 mai et 10 juin. Si vous voulez recevoir le programme des soirées **BREF** quelques jours avant leur date de projection, merci de nous faire parvenir votre adresse e-mail. ■

mk2 Quai-de-Seine, 14 Quai de la Seine,
75019 Paris (*prix des places : 6 €*)
Forum des images, Forum des Halles, Porte
St-Eustache, 75001 Paris (*sur invitations*)

Base de données commune

Nous avons eu l'occasion de l'évoquer déjà, nous travaillons, avec Sauve qui peut le court métrage, à la mise en place d'une base de données commune, qui devra réunir l'ensemble des informations collectées par le festival de Clermont-Ferrand, lequel fête cette année son vingt cinquième anniversaire, et notre propre "catalogue", qui comprend pour sa part plus de dix mille films. Les premières ébauches du logiciel qui va permettre la mise en commun des informations nous ont été proposées et sont actuellement testées et étudiées par le service documentation. Nous tenons à redire que cette base de données commune est conçue dans l'objectif de la création du premier portail Internet entièrement consacré au court métrage, portail qui entend s'adresser dans un premier temps aux professionnels et leur faciliter l'accès à une part conséquente d'informations sur les films et leurs réalisateurs. ■

CONGÉS

Nous vous signalons dès à présent que l'Agence du court métrage sera fermée du vendredi 20 décembre au soir au jeudi 2 janvier au matin.

dossier : Les opérations scolaires

Le court métrage est inscrit dans les programmes scolaires depuis quelques années déjà. Nous vous proposons de faire le point sur le rôle de l'Agence du court métrage dans les dispositifs nationaux d'éducation au cinéma.

L'éducation à l'image ?

L'expression, devenue familière dans la profession, "d'éducation à l'image", semble d'emblée problématique. C'est que d'ordinaire, l'éducation est pour permettre d'accéder à quelque chose qui, dans l'actualité de celui qui est enseigné, est encore hors de portée. Or, ce qui semble caractériser le plus directement l'image, c'est son accessibilité immédiate, sa radicalité dans la manière dont elle nous gagne et nous habite. À la différence des lettres, qui elles supposent bien un apprentissage pour faire sens, l'image est partout présente dans notre quotidien, partout elle nous accompagne et, pour le meilleur, mais plus souvent pour le pire, enfle notre imaginaire, sans que les signes dont elle est le moyen ne soient empêchés de nous atteindre et de se déposer en nous.

Pourquoi alors parler d'éducation à l'image ? Si l'image en tant que telle est sans obstacle aucun dans son mouvement vers les sens, en quoi l'éducation peut-elle élargir vers elle notre champ perceptif ? Qu'il soit permis d'écrire ici que, à la différence de la lecture ou de l'écriture, l'éducation, dans le monde de l'image, qui est notre monde depuis plus d'un siècle, ne doit pas ouvrir, mais restreindre l'étendue de notre regard, et ce pour accroître son intensité. Tout n'est pas également digne d'intérêt, toute forme n'est pas susceptible d'enrichir notre sensibilité.

Si l'éducation à l'image a un sens, il doit être celui-là : donner au regard de trancher significativement dans le visible, et d'être capable de retenir en lui, comme susceptible de l'enrichir, les images qui, commençant par l'investir de manière immédiate, recèlent quelque chose qui conduit l'attention vers une autre dimension que la seule surface et la seule immédiateté. Ayons l'audace d'affirmer que l'apprentissage de l'image est pour nous faire voir moins, mais avec cette aptitude à voir autrement dans le peu qui vient réveiller le regard.

La place de l'Agence dans les opérations scolaires.

Depuis plusieurs années déjà, l'Agence du court métrage joue un rôle d'importance dans les opérations scolaires, et ce à plusieurs niveaux. L'Agence a été tout d'abord sollicitée pour intervenir dans la composition des programmes de courts métrages appelés à être

montrés dans le cadre des différents dispositifs existants (Ecole et cinéma, Collèges au cinéma, Lycéens au cinéma et Enseignement obligatoire). Outre son implication dans les comités de présélection des films pour la réalisation des programmes scolaires, c'est l'Agence qui rédige les conventions et devient l'interlocuteur des ayants droit des films retenus pour être montrés aux enfants. Par ailleurs, l'Agence du court métrage est sollicitée pour la réalisation des documents pédagogiques d'accompagnement, ou bien en tant que simple conseil, ou bien en qualité de rédacteur desdits documents, et participe régulièrement à des formations d'enseignants.

Il y a encore peu de temps, l'Agence avait la charge également de gérer le tirage des copies des programmes, leur stockage et leur circulation à l'échelle nationale. Ce travail, l'Agence du court métrage l'a toujours accompli avec les soucis conjugués de respecter la pédagogie qui sous tend les dispositifs scolaires, et de travailler pour les ayants droit des films diffusés. Une dérogation tacite du CNC rendait jusqu'alors possible la bonne conduite de ces actions. L'Agence gérant l'ensemble des étapes de la circulation des films, elle pouvait assurer la faisabilité de ces dispositifs.

Malgré ce système de circulation, qui a en propre, comme l'ensemble des projets menés par nos soins - faut-il le rappeler ? - de n'être pas concurrentiel, quelques distributeurs nous ont reproché de nous substituer à leur travail, et ainsi de leur faire de la concurrence. Afin de trouver une issue à ce désaccord, le CNC a décidé de mettre en place un système d'appel d'offre pour décider quelle société se chargerait désormais de la circulation des programmes, étant entendu que si aucune société de distribution ne venait manifester son intérêt, l'Agence du court métrage pourrait s'en occuper.

Les effets de cette situation sont dommageables pour plusieurs raisons. Tous les distributeurs en effet ne sont guère prêts, soit qu'ils n'en aient pas les moyens, soit qu'ils n'y voient pas leur rôle, à s'investir pour satisfaire à l'exigence de pédagogie qui est pourtant le motif premier des opérations scolaires. Le danger, en ouvrant la circulation des copies à des opérateurs privés, est de voir cette tâche soumise à une logique de rentabilité, de même que, parmi les exploitants, il en est qui préfèrent remplir leur salle d'élèves plutôt que d'organiser

des projections en comité plus restreint qui rendent pourtant possible un véritable travail d'éducation au cinéma. Le malheureux exemple lié à la circulation du programme Ecole et cinéma par un distributeur privé ne fait que confirmer ces craintes. Outre la nécessaire méconnaissance du milieu du court métrage, qui, on ne le répétera jamais assez, n'obéit pas au modèle d'une distribution commerciale classique, le distributeur qui s'est vu chargé de la circulation du programme, en s'interposant dans la négociation des droits de diffusion avec l'un des réalisateurs, risque de provoquer le retrait de l'un des films du programme, et ce au détriment des élèves, qui seront peut-être privés d'un film essentiel et beau à la fois.

Tout ce qui était simple, dans le fonctionnement des opérations scolaires, lorsque l'Agence du court métrage veillait au bon déroulement de chacune des étapes de la chaîne de circulation des films, devient compliqué au quotidien depuis que cette circulation est sujette au préalable d'un appel d'offre. Nous voulons réfléchir avec le CNC aux moyens qu'il faut mettre en œuvre pour que le mouvement des films courts vers les écoles se fasse selon une procédure cohérente et menée dans le respect des réalisateurs et des élèves.

Aperçu des programmes à venir.

Le contenu des programmes pour la rentrée 2003 / 2004 est actuellement à l'étude. Il n'y a que les enfants concernés par le dispositif Ecole et cinéma qui ont eu droit à un nouveau programme cette année. La grande section de maternelle et les enfants du cours préparatoire prendront plaisir sans doute à voir quatre films, *L'école des facteurs* de Jacques Tati, *Le cyclope de la mer* de Philippe Jullien, *Les musiciens* de Mikhaïl Kobakhidzé, et *Gagarin* de Alexij Kharitidi. Les enfants des cours élémentaires et des cours moyens pourront quant à eux découvrir *L'école des facteurs* de Jacques Tati, *Les musiciens* de Mikhaïl Kobakhidzé, *Gbanga Tita* de Thierry Knauff (sous réserve), *Au bout du monde* de Konstantin Bronzit, *Le garçon qui a vu l'iceberg* de Paul Driessen et *Le cyclope de la mer* de Philippe Jullien.

Les collèges et lycées travailleront cette année sur le programme proposé pour la rentrée 2001 / 2002. Les prochains programmes sont en cours de constitution. Des propositions ont été faites à la commission nationale de sélection, qui a décidé de retenir le programme établi pour les élèves de 4^e et 3^e, lequel comprend les films suivants : *Les astres* de Laurent Firode, *Copy Shop* de Virgil Widrich, *Solène change de tête* de Caroline Vignal,

Walking on the Wild Side de Dominique Abel et Fiona Gordon et enfin *A tes amours* d'Olivier Peyon.

Les différentes réunions de travail qui ont eu lieu concernant le dispositif Lycéens au cinéma ont permis de fixer l'idée selon laquelle lesdits lycéens devraient travailler sur le documentaire, et plus singulièrement sur un court métrage et un long métrage d'un seul et même réalisateur, étant entendu que les deux films ont le même statut d'œuvre de cinéma. ■

Les opérations scolaires en 2001, quelques chiffres.

Cette année, 9 programmes scolaires, nationaux ou régionaux, ont circulé en France. Ces programmes, qui concernent 48 films, ont donné lieu à 230 actes de location.

Répartition des actes de location par dispositifs¹:

Lycéens au cinéma national : 33,5 %
Lycéens au cinéma régional : 22,6 %
Ecole et cinéma : 21,7 %
Collège au cinéma national : 9,6 %
Collège au cinéma 93 : 12,6 %

Répartition par genres des films proposés dans les dispositifs scolaires :

Fiction : 62,5 %
Animation : 16,6 %
Documentaire : 16,7 %
Expérimental : 4,2 %

Répartition par années des films proposés dans les dispositifs scolaires :

2000-2001 : 7 titres
1998-1999 : 9 titres
1994-1997 : 12 titres
1990-1993 : 9 titres
1980-1989 : 4 titres
1970-1979 : 1 titre
Avant 1969 : 6 titres

¹ Pour Lycéens au cinéma et Collège au cinéma, on distinguera les programmes nationaux et les programmes composés par une région ou un département.

Contact

Yann Goupil / acmyg@noos.fr

Le premier DVD pédagogique consacré à des films courts est présentement en cours d'élaboration. Ce DVD est fabriqué en partenariat avec l'Atelier de production Centre - Val de Loire et Sauve qui peut le court métrage, sous la direction de Jacques Kermabon.

DVD pédagogique

Trois films ont été retenus pour figurer sur le premier DVD pédagogique de courts métrages : *Le bal du Minotaure* de Lorenzo Recio, *Salam* de Souad El Bouhati et *La direction d'acteur par Jean Renoir* de Gisèle Braunberger. Chacun des films sera accompagné de plusieurs "bonus", dont des éléments d'analyse cinématographique. Pour le film de Gisèle Braunberger, quatre commentaires du film sont proposés, dont l'un par sa réalisatrice, et un autre par la comédienne Nathalie Richard. Pour le film de Souad El Bouhati, outre un commentaire touchant à des séquences d'une version antérieure du film, le DVD offrira à l'utilisateur d'assister à une leçon de montage. Le film de Lorenzo Recio sera pour sa part accompagné d'un petit documentaire sur l'esthétique de l'auteur, ainsi que d'un commentaire, par le réalisateur, sur le chapitrage du film, d'éléments du

story-board, et pour finir quelques courtes bandes réalisées pour le petit écran (un clip, un film intitulé *Le principe du lézard*, et deux habillages qui ont été faits pour Arte).

La réalisation de ce DVD s'inscrit dans la volonté de mettre en évidence ce que l'on pourrait appeler la genèse de ces films. C'est avec cette orientation que les commentaires et éléments d'accompagnement ont été pensés. Nous souhaitons que l'édition de ce DVD devienne la première étape d'une pratique régulière d'édition, et qu'elle inaugure ainsi une "collection" qui permette de recevoir le court métrage comme quelque chose qui relève du patrimoine culturel.

Le DVD a obtenu le soutien du CNC, du ministère de l'Éducation Nationale et de l'ACAP. Son lancement est prévu pour le vingt-cinquième festival de Clermont-Ferrand, en février 2003. ■

Inscrit dans le cadre de la réforme de la diffusion, le grand chantier de réflexion sur la possibilité d'une diffusion européenne se poursuit. Nous faisons état des avancements du dossier, après quelques rencontres avec certaines structures européennes.

La diffusion européenne

Inaugurée lors du dernier festival de Clermont-Ferrand, où s'étaient réunis des représentants des diverses structures susceptibles de travailler à une diffusion européenne des films courts, la réflexion menée depuis lors progresse. Le premier travail auquel il nous a semblé utile de nous atteler consiste en l'édition d'un document d'identification et de présentation de chaque organisme ayant formulé le souhait de s'impliquer dans une telle diffusion du cinéma, même si tous n'ont pas à ce jour le potentiel humain et financier pour en devenir le relais. Plusieurs informations pratiques devraient figurer dans ce document de recensement : coordonnées de la structure et nom de son représentant, activités, nombre de films inscrits au catalogue et copies en stock, format et modes de diffusion, etc.

Si un organisme par pays européen doit en principe être ainsi répertorié, il n'est pas évident que chacun d'entre eux soit capable d'apporter son soutien à l'opération dès son commencement. C'est que la diffusion du court métrage en salles n'est pas une réalité dans tous les pays d'Europe, et si les volontés ne manquent nulle part, les moyens financiers requis ne sont pas toujours

accordés qui rendent possible la réalisation des efforts demandés. Aussi, il faut souligner la disparité constatée entre les différents partenaires, disparité qui constitue un réel obstacle à la bonne conduite du projet. Ainsi, l'agence italienne n'est pas une structure publique, l'agence hollandaise connaît une certaine fragilité, l'agence portugaise, des problèmes de financement... Par ailleurs, il n'y a pas dans les pays nordiques, à l'exception de l'Allemagne, de réelle expérience de la diffusion en salles telle que nous voulons la mettre en œuvre.

Nonobstant, nous souhaitons qu'une nouvelle réunion ait lieu lors du prochain festival de Clermont-Ferrand, afin que tous les partenaires du projet puissent réfléchir ensemble aux problèmes rencontrés et aux solutions à envisager, même s'il ne fait pas de doute que la mise en place d'une diffusion européenne du court métrage, qui devrait s'expérimenter avec quelques salles du réseau Europa cinéma, sera fonction des financements et subventions qui seront accordés. ■

Contact

Fabrice Marquat / acmf@noos.fr